



Femme
enceinte

À CHAQUE ÂGE SA VACCINATION !

La vaccination
de la femme enceinte

Programme de vaccination
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

édition
2025

Pourquoi vacciner contre la coqueluche ?

- La **vaccination pendant la grossesse protège directement le bébé** depuis sa naissance jusqu'au moment recommandé pour sa vaccination. Grâce au vaccin, vous produisez assez de défenses contre la maladie. Les défenses se transmettent au bébé par le placenta et le protègent pendant les premiers mois de vie.
- La vaccination vous protège également.

Pourquoi vacciner contre la grippe ?

- En raison de votre grossesse, vous êtes plus à risque de **développer une forme grave de la grippe** dû aux changements du système immunitaire, à l'impact sur le cœur et à la diminution de la capacité respiratoire.
- **La vaccination** est le **meilleur moyen de vous protéger** contre la grippe.

Des réactions sont-elles possibles ?

- **Les deux vaccins sont inactivés, sans risque pour votre bébé et ne peuvent pas provoquer la maladie.** Ils peuvent être réalisés au même moment, à deux endroits différents, et sont compatibles avec un projet d'allaitement.

D'autres vaccinations sont-elles recommandées pendant la grossesse ?

- **Virus respiratoire syncytial (VRS)** : Pour protéger les nourrissons, deux options existent. Vacciner la femme enceinte **entre 28 et 36 semaines de grossesse** si le terme est prévu pendant la période de circulation du virus, ou **immuniser le nourrisson après la naissance**.
- **Covid-19** : en cas de facteurs de risque.

Ces vaccins ne sont pas pris en charge par le Programme de vaccination de la FW-B. Ils peuvent être recommandés selon votre situation. Parlez-en avec votre professionnel de santé.



CALENDRIER DE VACCINATION

2025-2026

		Nourrissons					Enfants et adolescents				Adultes		
		8 sem. (2 mois)	12 sem. (3 mois)	16 sem. (4 mois)	12 mois	15 mois ¹	5-6 ans	7-8 ans	13-14 ans	15-16 ans	Femmes enceintes	Tous les 10 ans	65 ans
Poliomyélite	Hexavalent												
Diphtérie													
Tétanos		✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	
Coqueluche													
<i>Haemophilus influenza</i> de type b													
Hépatite B	RRO												
Rougeole					✓		✓						
Rubéole													
Oreillons													
Méningocoques ACWY						✓				✓			
Pneumocoques		✓	✓ ¹	✓	✓								✓
Rotavirus (vaccin oral)		✓	✓	✓ ²									
Papillomavirus (HPV)									✓	✓ ³			
Grippe (Influenza)											✓ ⁵		✓

- ✓ Recommandé à tous et gratuit
- ✓ Recommandé à tous, remboursé mais pas gratuit
- ✓ Recommandé à tous, partiellement remboursé selon la mutuelle
- Vaccin combiné (une seule injection)

Hexavalent : Vaccin qui confère une protection contre 6 maladies

Virus respiratoire syncytial (RSV) : une immunisation de la femme enceinte ou de l'enfant peut être proposée pendant la grossesse, à la naissance ou pendant les premiers mois de vie

- ¹ Pour les bébés nés avant 37 semaines de grossesse, une dose supplémentaire de vaccin contre le pneumocoque est recommandée à 3 mois et les vaccins prévus à 15 mois seront administrés à 13 mois (hexavalent et méningocoques ACWY).
- ² En 2 ou 3 doses en fonction du vaccin administré.
- ³ Vaccination en 2 doses à 6 mois d'intervalle (minimum 5 mois d'écart).
- ⁴ À partir de 24 semaines et idéalement avant 32 semaines de grossesse.
- ⁵ Pendant la saison grippale, quel que soit le stade de la grossesse.

Ce calendrier est susceptible d'être modifié au fil des ans.
 Votre médecin pourra éventuellement l'adapter, n'hésitez pas à parler de la vaccination avec lui.

Vaccination contre la coqueluche

➤ Une injection du vaccin contre **la diphtérie, le tétanos et la coqueluche** est recommandée pendant la grossesse, idéalement entre **24 et 32 semaines** de grossesse.

La vaccination doit être faite à chaque grossesse pour permettre une protection directe du bébé à naître.

Vaccination contre la grippe

➤ Une injection d'un vaccin contre **la grippe** est recommandée à **toutes les femmes enceintes pendant la saison grippale** (d'octobre à avril).

La vaccination peut être réalisée à tout moment pendant la grossesse.

EN PRATIQUE

Qui peut vacciner ?

- Votre **médecin traitant** ;
- Votre **gynécologue** ;
- Votre **sage-femme** ;
- Votre **pharmacien** (grippe et Covid-19 uniquement).

Qu'allez-vous payer ?

Le vaccin contre la diphtérie-tétanos-coqueluche :

- **Gratuit** s'il est commandé par votre professionnel de santé dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous ne devez pas l'acheter en pharmacie.
- Si le vaccin est commandé par votre professionnel de santé, seuls les éventuels **frais de consultation** sont à votre charge.
- **Vous n'avez aucun frais** en consultation prénatale ONE.

Le vaccin contre la grippe saisonnière :

- Payant mais **remboursé par la mutuelle**.
- Les **frais de consultation** chez un professionnel de santé privé sont à votre charge.
- Il n'y a **pas de frais de consultation** si la vaccination est réalisée en consultation prénatale ONE.





FOCUS MALADIES

Coqueluche

- La coqueluche est une maladie **très contagieuse**, transmise par voie aérienne. Elle est causée par une bactérie.
- Les complications de la maladie sont : otite, pneumonie, convulsions, encéphalite, hernie ou fracture de côtes dues aux quintes de toux.
- La maladie est **particulièrement sévère**, chez les **nourrissons** car elle entraîne des **apnées**, voire des **arrêts respiratoires** et peut être **mortelle** dans les premiers mois de vie.

Grippe

- La grippe est une maladie **très contagieuse**, transmise par voie aérienne. Elle est causée par un virus.
- Les femmes enceintes qui souffrent de la grippe, courent un risque d'hospitalisation et de mortalité plus élevé que les femmes qui ne sont pas enceintes. De plus, la grippe peut engendrer des complications telles que : **naissance prématurée**, **césarienne** et **petit poids de naissance**.

Pour plus d'informations, consultez votre professionnel de santé ou le site :
www.vaccination-info.be

@-vax

Le système e-vax est utilisé par les vaccinateurs du Programme de vaccination pour commander les vaccins et enregistrer les données vaccinales. Il constitue le registre vaccinal et assure le suivi de votre vaccination. Seuls votre médecin et les professionnels de santé que vous consultez peuvent accéder à vos données, traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Pour connaître vos droits et les exercer :

www.one.be/one-cookies ou contactez dpo@one.be